

BUSSEROLLES CARTE COMMUNALE RÉVISION N°1

Document graphique :
Zonage
PLANCHE NORD-EST 2/3

APPROBATION	MISE EN RÉVISION	APPROBATION DE LA RÉVISION
02/2009	24/09/2010	03/03/2014 ARRÊTE PREFECTORAL

APPROBATION



UrbAm - Urbaniste OPQU
24-26 rue de Maréchal
33820 CAVIGNAC

L'aménageur
Georges CHATENOUD
Géomètre - Expert Foncier
Rue de Metz, 8975
24000 TRIVERS
Tél. 05 57 88 00 13
Fax. 05 57 88 00 14
E-mail : chatnoud@orange.fr

Echelle 1/5000


Date: FÉVRIER 2015

LEGENDE

U	Zone U dite constructible	Secteur où les constructions sont autorisées (art. R. 124-3)
UA	Zone UA dite constructible pour les activités	Secteur réservé à l'implantation d'activités notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées (art. R. 124-3)
UAV	Zone UAV dite constructible pour les activités	Secteur réservé à l'implantation d'activités de valorisation des déchets
N	Zone N dite non constructible	Secteur où les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, la réflexion, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (art. R. 124-3)

Données cadastrales

Étât mis à jour par le bureau d'étude d'après les données du Geoportail 2009



AR Prefecture
624-200071819-20221117-AS2022013-AU
Procès de 20/11/2022
Publié le 25/11/2022